

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008044

Signataire : MG/MD

OBJET : Désignation des représentants au conseil d'administration de l'association "Logement Jeune 93 " (ALJ 93)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 5 et 8 des statuts de l'Association de l'association ALJ 93 (ex FJT),

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Tous ensemble pour Aubervilliers", Mme DESCAMPS du groupe "Union du nouvel Aubervilliers" et les membres du groupe "Aubervilliers, en marche pour le changement "ayant voté contre, M. Bernard VINCENT étant absent,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne les deux représentants suivants au Conseil d'Administration de l'association "Logement Jeune 93 " :

- Khirdin GRIO
- Omar AIT BOUALI

Le Maire ou son représentant étant Président de droit.

Le Maire